

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 JUIN

## LE SERVICE MILITAIRE ET LA Repopulation des Campagnes

Parmi les causes de souffrance de l'agriculture, l'on doit admettre en première ligne le manque de bras ; s'adresser à l'intérêt personnel le plus tangible, me semble un moyen presque certain de faire disparaître cette cause de malaise.

Les populations rurales sont attirées à la ville et dans les centres industriels par des espérances le plus souvent trompeuses ; d'un côté, le petit commerce, écrasé par la concurrence, fait faillite à bref délai ; de l'autre, le perfectionnement des outils, la multiplicité des ateliers, et par suite la production supérieure à la consommation, forcent les patrons à réduire leur personnel ; telle est la double origine de cette classe d'oisifs qui, venue de la campagne et ne voulant pas y retourner, parcourt la France en tendant la main, sous l'appellation d'ouvriers sans ouvrage.

Je crois que l'on peut atténuer cette misère en retenant les populations à la campagne par un appel à leur intérêt clairement visible, ainsi qu'à leurs tendances natives.

Pour y arriver, je propose de créer, pour les jeunes cultivateurs, un privilège analogue à celui dont jouissent les sujets qui se destinent à l'instruction pendant une période consécutive de dix ans ; c'est à cette faveur que l'on doit de posséder aujourd'hui plus de personnel que n'en réclame le service des écoles.

Ainsi donc, les jeunes gens déclarant vouloir se consacrer aux travaux de l'agriculture pendant dix années consécutives, seraient maintenus à la campagne, conformément aux dispositions d'une loi, dont je vais esquisser les traits principaux.

Le nombre de ces jeunes gens, que je

nomme *engagés cultivateurs*, est fixé pour chaque commune proportionnellement au chiffre du tirage de l'année, de manière à ne pas affaiblir l'armée.

Ce serait le cas de supprimer le volontariat d'un an, dont ne profitent guère que les jeunes gens des villes, suffisamment instruits pour atteindre le nombre de points exigé.

Ce serait une première allégeance pour les populations rurales, sur lesquelles le poids du service militaire se fait le plus rudement sentir ; car il ne s'y trouve pas de candidats aux professions libérales, classés dans les disponibles.

En outre, les forces physiques des populations rurales sont supérieures à celles des jeunes gens des villes, et ce sont ces derniers qui fournissent la plus grande partie d'exemptés par faiblesse de constitution, infirmités, souvent résultat de l'inconduite.

Ne peuvent concourir, pour être *engagés cultivateurs*, les jeunes gens connus pour leur inconduite ou pourvus d'un casier judiciaire.

Les autres, inscrits sur une liste dressée par le conseil municipal, procèdent, un mois avant le tirage pour l'armée, devant une commission municipale, à un premier tirage déclarant les premiers numéros *engagés cultivateurs provisoires* de la commune, jusqu'à concurrence du chiffre légal.

Cette première classification n'est que *provisoire*, car c'est au conseil de révision qu'il appartient de statuer définitivement ; les rudes travaux de la campagne nécessitent autant de vigueur que pour l'armée active.

La première élimination pour inconduite sera d'un grand effet moralisateur ; car, vu la traditionnelle aversion des jeunes gens de la campagne pour le service militaire, nul ne voudra s'exposer à se trouver évincé du concours.

Le père de famille, pour lesquels le départ de leurs fils est une si grande perte, alors qu'avec leur concours ils ont apporté dans leur culture un développement qui ne pourra se continuer qu'à grands frais pendant plusieurs années, à l'aide de bras étran-

gers, souvent inhabiles, les pères de famille, dis-je, trouveront dans le privilège un tel avantage, qu'ils surveilleront mieux la conduite de leurs *enfants* : eux-mêmes s'observeront, car ils n'ignorent point quel exemple est le meilleur précepte.

Le projet, dont l'intérêt est le grand facteur, sera doublement moral.

Le jour du tirage à la conscription, les *engagés cultivateurs provisoires* présentent leur certificat et prennent un numéro qui fixe leur classement dans le contingent.

Les *engagés cultivateurs* devront-ils faire une année de service ou rentrer de suite dans la réserve ? Je l'ignore ; c'est à la commission de recrutement chargée d'étudier la nouvelle loi qu'il appartient de trancher cette question.

Les *engagés cultivateurs provisoires* se présentent au conseil de révision qui statue sur leur aptitude physique aux travaux de la campagne ; ceux qui sont jugés trop faibles rentrent dans la catégorie de l'armée ; que leur assigne le numéro de tirage, et les numéros suivants du tirage à la commune sont appelés à les remplacer comme *engagés cultivateurs*.

Le conseil de révision peut autoriser les permutations entre jeunes gens jugés aptes au service actif, comme à ces travaux de la campagne.

Les *engagés cultivateurs* peuvent se marier, et les générations issues de ces parents seront plus vigoureuses, les enfants étant élevés à la campagne.

Avec le système actuel, ce principe de vitalité de la nation repose notablement sur les sujets reconnus impropres au service actif, pour faiblesse de constitution ; c'est à mon avis très malheureux pour l'avenir ; le changement qu'apporte mon projet, contrebalancerait ce principe de dégénérescence dans nos forces physiques.

Les fils pouvant devenir des aides certains et continus pour leurs parents, les nombreuses familles tendraient à reparaitre, et la population, de stationnaire ou même décroissante, reprendrait son mouvement ascensionnel.

Les terres, mieux cultivées sur une plus

grande superficie, donneraient un rendement supérieur à moins de frais, et ce n'est pas à 30 ans que les *engagés cultivateurs*, ayant fondé leur famille, abandonneraient leurs habitudes et le fruit de leurs travaux, pour aller s'établir en ville.

Avant le tirage, les jeunes gens resteraient à la campagne près de leurs parents, retenus par l'espoir d'être à 20 ans du nombre des privilégiés ; ce seraient de nouvelles forces vives pour la culture, jusqu'à décision du sort.

Les *engagés cultivateurs*, porteurs d'un livret, doivent le faire viser s'ils désirent se déplacer ; il n'en peut être autrement, puisqu'ils ont pris un engagement vis-à-vis de l'Etat, qui doit pouvoir s'assurer que le contrat est fidèlement exécuté ; dans le cas contraire, tout délinquant serait immédiatement incorporé pour *trois ans* dans l'armée active, sans qu'il soit tenu compte de son numéro de tirage.

L'application de ce projet fera certainement la main-d'œuvre moins chère à la campagne ; une plus grande production rendra les marchés mieux approvisionnés et la ville profitera de l'abaissement inévitable dans le prix de denrées plus abondantes, sans que cet abaissement cause le moindre tort au cultivateur, qui prélèvera ses bénéfices, tant sur un chiffre de vente plus élevé, que sur des frais de production notablement diminués.

Par suite du séjour des jeunes gens à la campagne, avant, comme après le tirage, pour les motifs ci-dessus énoncés, *privilège ou bien espérance*, l'agglomération diminuera dans les villes, l'hygiène y sera meilleure, les logements plus vastes et plus sains, la mortalité des *enfants* moins grande et l'ensemble de la vie plus en rapport avec les ressources de la classe ouvrière.

Telles sont les espérances que je fonde sur un meilleur équilibre entre la production et la consommation ; aussi, je serais fort heureux de voir ce projet sérieusement étudié dans tous les détails que comporte son application.

F. FERMÉ DES CHESNEAUX.

Officier de marine en retraite.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Quand Irène se redressa, elle aperçut, près de M<sup>me</sup> Dienyi, la silhouette d'un jeune homme qu'elle ne connaissait point :

— Vous avez des étrangers au château ? demanda-t-elle à mi-voix.

— Oh ! non, dit vivement Elisabeth.

— C'est mon cousin Georges de Bréval, reprit alors André. Il est arrivé de France hier au soir.

Ils montèrent le perron, franchirent le vestibule et pénétrèrent dans le salon :

— Bonjour, ma chère enfant, s'écria M<sup>me</sup> Dienyi, en tendant les bras à Irène. Comment va votre père ce matin ?

Puis, se tournant du côté du voyageur et le présentant à la jeune fille :

— Mon neveu, Georges de Bréval, qui vient passer quelque temps en Hongrie.

Le jeune Français s'inclina devant Irène et jeta sur elle un regard où se lisait une visible admiration.

— Vous devez être heureuse, madame, dit Irène, d'avoir des nouvelles de France ?

— Oh ! sans doute, car j'aime beaucoup la Hongrie, mais je suis restée très sensible à tout ce qui touche ma première patrie... Asseyez-vous, mon enfant... vous avez déjà fait une longue course ce matin...

— Une course charmante, madame ; l'air était vif, le temps superbe, et je venais ici... beaucoup de raisons pour trouver la route agréable.

Une expression lumineuse passa sur le visage d'André ; ils s'assirent, et M<sup>me</sup> Dienyi engagea la conversation avec le tact et la grâce qu'elle tenait à la fois de sa distinction et de sa bonté.

Française d'origine, elle avait épousé fort jeune le baron Dienyi, qui avait été tué pendant la guerre de l'insurrection. Restée veuve, elle s'était dévouée à l'éducation de ses enfants, et éprouva pour la Hongrie d'une passion d'autant plus forte qu'elle voulait développer dans le cœur d'André l'amour de cette patrie imprégnée de sang de son père.

Le jeune homme, maintenant âgé de vingt-huit ans, avait les qualités de bravoure, de force, de sagesse réfléchie que sa mère avait rêvées pour lui. Il était d'une taille élevée, et son visage réunissait, dans l'ordonnance de ses traits et dans le jeu d'une physionomie très mobile, l'éclat hongrois et l'élégance française. Son corps, rompu de bonne heure à tous les exercices, était souple, d'une soumission complète aux volontés de son esprit,

et cette faculté donnait à ces moindres mouvements de l'aisance et de la simplicité. C'était une nature à la fois sage et hardie, grave et enthousiaste, d'une énergie rare et d'une tendresse extrême. Quoique jeune, il avait acquis dans le pays une véritable influence par la supériorité de son caractère. Le veuvage de sa mère le dispensait de toute obligation militaire, mais il avait voulu servir quand même son pays. Il s'était engagé dans les hussards, et faisait maintenant partie de la réserve de ces régiments avec le grade de capitaine.

Elisabeth était le sourire de la maison. Son caractère aimable se prêtait à tout. Son exquise douceur, sa tendresse délicate pour M<sup>me</sup> Dienyi, répandaient autour d'elle une atmosphère de tranquille bonheur. C'était la présence de cette enfant qui animait le château ; c'était son pas léger qui courait dans les corridors ; c'était sa voix fraîche qu'on entendait appeler, répondre, fredonner un refrain. Quand la baronne rentrait, c'était Elisabeth qu'elle rencontrait toujours la première, un baiser aux lèvres, un rayon dans les yeux. Quand André revenait de ses courses matinales, c'étaient les tresses blondes de sa sœur qu'il apercevait à la fenêtre, brillant au soleil comme les auroles de fra Angelico.

Pendant qu'on causait de toutes choses dans le salon de Dienyi, par cette journée de printemps,

André était très animé. Sa voix sonore prenait une part active à la conversation.

— Eh bien ! dit-il tout à coup en s'adressant à Irène, vous savez que les nouvelles sont graves ; la guerre est imminente, et, d'un instant à l'autre, elle peut être déclarée.

— En êtes-vous certain ?

— Oui, les dépêches sont toutes dans ce sens, et les détails que Georges a saisis en voyageant confirment encore nos prévisions. La Prusse veut la lutte... elle s'est entendue avec l'Italie... et l'Autriche sera prise entre deux feux.

— C'est une situation très grave pour elle, reprit M<sup>me</sup> Dienyi. L'empereur aura besoin de toutes ses troupes.

— André peut être appelé, dit Elisabeth.

— Et j'en serai heureux ; car c'est une honte pour un soldat de ne s'être point battu à mon âge.

— Bravo ! dit Georges. C'est ainsi qu'il faut prendre les choses.

— Oh ! comme je comprends la joie de porter les armes ! s'écria Irène. Si j'étais un homme, que j'aurais de joie à combattre comme ont fait tous ceux de ma famille !

M<sup>me</sup> Dienyi sourit ; Georges regarda la jeune fille avec étonnement. Pour André, il ne fut ni surpris ni troublé. Il connaissait ces élans chez Irène, et lors même qu'elle ne les exprimait pas, il savait les deviner.

## A LA CHAMBRE

La discussion de la loi militaire vient de s'ouvrir. La question de l'urgence n'a pas encore été soulevée. Elle sera posée seulement à l'issue de la discussion générale au moment du vote sur le passage à la discussion des articles.

Samedi soir, M. de Martimprey était à la tribune. Avec une grande force de démonstration, et parfois avec de grands accents d'éloquence, le jeune député du Nord a défendu notre organisation militaire contre les attentats des Boulanger et des Ferron.

Il a montré le péril d'un bouleversement complet de notre organisation militaire en face de l'Europe en armes. Il a condamné la réduction du temps du service et la suppression du volontariat d'un an. Il a dévoilé les passions antireligieuses cachées derrière de vains prétextes de patriotisme. Il a déclaré avec raison que lorsqu'on veut faire des armées, il ne faut pas faire de la démocratie, et que seul l'intérêt supérieur de la patrie doit faire loi en la matière. En même temps, il a prouvé que le projet en discussion lèse surtout les humbles et les pauvres.

Se tournant vers le ministre de la guerre, M. de Martimprey l'invite à prolonger indéfiniment ce débat, c'est-à-dire à ajourner le vote d'une loi néfaste que nombre de républicains ne voteront qu'à leur corps défendant. Cette invitation sera-t-elle écoutée? Hélas! nous ne l'espérons pas. Vendredi, une partie de la droite a voté contre le ministère. Samedi, dans la discussion de la loi relative au régime des sucres, elle a dû voter encore contre le cabinet. Et, dans le débat actuellement ouvert sur l'organisation militaire de la France, elle doit s'attendre à voter plusieurs fois contre le gouvernement. Il n'y a pas de compromis qui puisse subsister longtemps entre des partis dont les principes, les programmes et les visées sont absolument opposés.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

Contrairement à tout ce qui a été dit, le général Boulanger n'a pas quitté Paris.

Son successeur, le général Ferron, lui a, paraît-il, fait offrir telle situation qui pourrait lui convenir; mais le général Boulanger a répondu que le soin de ses affaires personnelles, qu'il a forcément négligées depuis dix-huit mois, lui faisait désirer de rester, au moins pour quelque temps, dans la position de disponibilité.

Il se recueille.

Le bruit court que M. Barbe, le nouveau ministre de l'agriculture, serait obligé de résigner son portefeuille, parce qu'il est président d'une société financière et industrielle; en second lieu, M. Barbe a des procès pendants dans les Pyrénées-Orientales et au Havre, où il se trouverait juge et partie. On n'a pas oublié, en effet, les accidents survenus il y a quelques mois au Havre, par suite de l'explosion d'un bateau chargé de dynamite. M. Barbe, fabricant de dynamite,

— Hélas! dit-il, la Hongrie a grand besoin de dévouements comme le vôtre!... Vous savez, n'est-ce pas, qu'il y aura demain une réunion populaire à la puszta de Kaposvar?

— Ah! le jour est fixé?

— Oui, c'est demain.

— Pourquoi faire? demanda Georges.

— Pour délibérer des intérêts du pays; il en a été ainsi de tout temps en Hongrie: toutes les classes sociales prennent part à ces assemblées patriotiques... Cela t'étonne?

— Un peu.

— Je ne vois pas pourquoi. Vous avez eu de pareilles scènes en France. Tu m'as souvent raconté que, pendant les guerres de Vendée, les nobles, les paysans, les femmes du plus haut rang, se groupaient pour soutenir une cause commune.

Puis il ajouta:

— Ne viendrez-vous pas, Irène?

— Oh! je le voudrais de tout mon cœur!... Mais je ne puis y aller seule, dit-elle avec embarras. Il faudrait que M<sup>me</sup> Diényi permit à Elisabeth de nous accompagner.

Ses yeux s'élevaient vers la baronne, tout remplis de désirs et de prières.

— Mais quel est le but précis de cette réunion? demanda encore Georges à son cousin. Elle est donc importante?

— D'une importance extrême. Il s'agit de s'en-

est mêlé à cette affaire qui a donné lieu à une instance judiciaire non encore terminée.

Nous lisons dans l'*Intransigeant* au sujet des nouveaux ministres:

« Nous recevons tous les jours cinquante lettres sur les agissements de l'administrateur de la « Compagnie auxiliaire des Chemins de fer », actuellement président du conseil et qui va probablement toucher aussi des jetons pour cette présidence-là.

« Nous ne sommes pas moins accablé de documents relatifs à l'exploitation des « Forges de Liverdon », dont les souscripteurs nous adressent des documents et jusqu'à des brochures publiés contre M. Barbe, à cette heure ministre de l'agriculture.

« Quant à M. de Hérédia, qui paraît avoir fait la traite des actionnaires à Paris, au moyen de la Société d'assurances la République, comme il avait fait à Cuba la traite des nègres, il nous stupéfie par les révélations que nous ne cessons de recevoir à son sujet. »

Voilà un trio qui fait honneur à la République.

Le *Figaro* dit que l'état du prince impérial d'Allemagne s'est aggravé: le résultat d'une consultation qui a eu lieu vendredi ne permet plus de mettre en doute le caractère de l'affection dont le malade est atteint: c'est bien d'un cancer au larynx qu'il s'agit. Il paraît que le professeur docteur Bergmann l'avait dit dès le premier jour et qu'il aurait insisté pour une opération immédiate.

Le nombre des faillites déclarées au Tribunal de commerce de Paris pendant le mois de mai a été de 173. Dans ce chiffre, il y a 43 marchands de vins ou traiteurs.

Le mois dernier, ce chiffre n'avait été que de 143, dont 29 marchands de vins-traiteurs.

La République, comme on le voit, est toujours prospère.

## LE GRAND PRIX DE PARIS

Le Grand Prix de Paris a été couru hier à Longchamps.

Seize chevaux étaient engagés, dont cinq anglais.

Voici les résultats de la course:

1<sup>er</sup>, *Ténébreuse*, à M. Aumont.

2<sup>e</sup>, *The Baron*, à M. Fern.

3<sup>e</sup>, *Krakatoa*, à M. de Schickler.

Le gagnant est un cheval français.

En 1885 et en 1886, c'étaient des chevaux anglais, *Paradox* et *Minting*, qui avaient gagné le prix.

*Merry-Hampton*, cheval anglais, était grand favori pour 1887. On voit qu'il n'est même pas classé.

Par contre, *Ténébreuse* n'était indiquée par aucun journal comme ayant la moindre chance.

C'est une véritable surprise.

tendre sur la conduite que les hongrois tiendront pendant la guerre qui se prépare. Dans tous nos comitats, de semblables réunions vont avoir lieu. La nôtre sera une des moins nombreuses, mais elle intéresse les villages qui sont à l'est du lac Balaton, et les chefs politiques du pays nous ont priés de nous y rendre pour faire prévaloir nos idées.

— Puis-je te demander quelles sont ces idées?

— Certainement. Nous n'en faisons pas mystère.

Notre politique, honnête et franche, est à ciel ouvert. Des agitateurs, soudoyés par la Prusse, traversent nos campagnes et excitent à la révolte contre l'Autriche les soldats et les paysans. On les engage à refuser tout service, à désertier leurs régiments et même à se joindre aux Prussiens.

— Ce serait odieux! s'écria Georges.

— Oui, certes, ce serait odieux. Qu'advierait-il de l'Autriche si les cent cinquante mille Hongrois qui servent dans ses armées écoutaient ces conseils? Si les réserves refusaient de partir dans un pareil moment? Croit-on qu'une telle forfaiture nous conduirait aux libertés que nous réclamons? Pouvons-nous attendre de la Prusse ce que nous demandons à l'empereur François-Joseph? Faut-il trahir tout notre passé, toutes nos traditions, pour une semblable aventure? Non, ce n'est pas ainsi qu'un pays se relève; c'est à l'honneur et à la fidélité que nous faisons appel, et c'est en ce sens que nous agissons demain, d'accord avec tous ceux qui sont à la tête du mouvement national.

(A suivre.)

## REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 5 juin.

La fin de la crise ministérielle s'est fait sentir d'une façon très favorable sur les cours de nos rentes: 3 0/0, 82 05; 4 1/2 0/0, 109.12.

Le groupe des obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier reproduit sensiblement les mêmes cours que l'année dernière et dans la même sens que les obligations de la ville de Paris. L'action cote 1,380.

On recherche les Bons de presse à 20.75 et 21 fr. Le 1<sup>er</sup> tirage qui aura lieu le 15 juin comprend plus de 500 lots dont un de 100,000 francs. La Société Générale s'échange couramment à 435. A ce prix les demandes sont assez suivies au comptant.

La Banque d'Escompte se négocie à 467. L'assemblée des actionnaires qui a eu lieu le 28 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et fixé à 42.50 par titre le dividende à distribuer aux actionnaires.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

L'action de Panama garde son cours soutenu de 403.75. Les obligations des diverses séries sont très demandées et notamment celles du dernier emprunt 6 0/0 remboursables à 1,000 fr. en raison de cet avantage et aussi du nombre de tirages qui est de six par an.

L'assemblée générale de la compagnie d'assurances le Soleil-Vie a fixé à 10 francs nets d'impôts le dividende de 1886. La situation du Soleil-Vie est excellente. Son compte de profits et pertes se solde en augmentation de 61,540 sur le report de l'année dernière. La réserve de prévoyance est de 51,145 et sa réserve statutaire de près de 500,000 francs.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont toujours très recherchées par les capitaux de l'épargne qui se portent sur une valeur qui joint à son intérêt de 5 0/0 des garanties de premier ordre.

Sur le marché de nos chemins de fer, les cours se sont maintenus sans changements bien notables. Les obligations sont toujours recherchées par leur clientèle spéciale.

## Nouvelles militaires.

### L'APPEL DES DISPENSÉS

Incidentement, dans la commission de l'armée, à propos de l'article 47, relatif aux dispensés à titre de soutien de famille, le Ministre a annoncé qu'il avait demandé à la Chambre l'autorisation d'appeler, pour quelques jours sous les drapeaux, les dispensés de cet ordre, au nombre de 250,000, pour leur donner l'instruction militaire.

L'appel se ferait en deux fois par série de 125,000 hommes.

Un crédit serait demandé pour couvrir ces dépenses.

Interrogé sur le point de savoir si le Gouvernement s'opposerait ou non à la déclaration d'urgence du projet, qui est demandée dans le but de supprimer la seconde délibération, le ministre de la guerre a dit qu'il ne pouvait pas donner de réponse à cette question qui est d'ordre gouvernemental. D'ailleurs, le conseil des ministres doit en délibérer.

### LA LOI MILITAIRE ET LE GÉNÉRAL FERRON

Voici le procès-verbal de la séance tenue vendredi par la commission de l'armée et dans laquelle M. le ministre de la guerre a été entendu:

« M. le ministre de la guerre accepte le texte du titre I<sup>er</sup> de la loi sur l'armée, relatif au recrutement, tel qu'il a été adopté par la commission, y compris la suppression de toute condition de taille pour entrer dans les écoles militaires.

« Sur le titre II, concernant les sous-officiers, le ministre n'a fait que des réserves d'ordre tout à fait secondaires; il voudrait, par exemple, que les sous-officiers, quand ils sortent en ville, aient une tenue plus soignée, plus élégante; qu'ils portent l'épée et que le drap de leur tunique soit du drap d'officier.

« Le ministre de la guerre va demander les crédits nécessaires à la commission du budget. En même temps, il va s'occuper d'organiser, dans chaque régiment, un mess de sous-officiers et se propose de modifier les règlements en ce qui concerne le droit de punir les sous-officiers.

« Quant au titre III, relatif aux cadres qui comprend la création d'une nouvelle division de cavalerie, et la fusion de l'artillerie et du génie, le général Ferron se propose d'y apporter des modifications qu'il fera connaître ultérieurement. »

### CRÉATION DE QUATRE RÉGIMENTS DE CAVALERIE

Le ministre de la guerre, prévoyant que la discussion des titres 3 et 4 de la loi mili-

taire ne pourra pas venir avant l'automne, se propose de déposer, à bref délai, un projet de loi portant création de quatre nouveaux régiments de cavalerie.

Cette augmentation ne paraît devoir soulever aucune difficulté; elle pourra être votée avant les vacances et permettra de constituer une sixième division de cavalerie.

Il est entendu qu'on ne préjugera aucunement l'augmentation ultérieure du nombre des régiments de cavalerie dont l'effectif doit être mis au niveau de ceux des pays voisins.

Sont nommés officiers d'ordonnance du ministre de la guerre:

M. Villa, capitaine au 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied;

M. Hutz, capitaine au 131<sup>e</sup> régiment de ligne;

M. Aubertin, capitaine au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Quoique le général Ferron appartienne au génie, il s'est montré souvent un critique sévère de l'organisation générale de cette arme.

Son intention, si le ministre peut durer, est de décider une transformation importante: la séparation du service de casernement, de celui du génie proprement dit.

Le premier serait totalement reconstitué, puis confié à l'intendance.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil Municipal de Saumur

Séance du vendredi 25 mai.

Présidence de M. COMBIER, maire. — MM. Poitou et Liénard, adjoints. — M. Milon, secrétaire.

Sont présents: MM. Delamarre, Lemarié, Rivain, Goulard, Terrien, Piéron, Galbrun, Doussin, Bonneau, Ploquin, Cholet, Langlois, Hubert, Pétou.

M. Milon lit le procès-verbal de la dernière séance.

Sur l'observation de M. Cholet, les nouveaux droits d'octroi des barreaux, lattes et charniers sont ainsi rectifiés: barreaux 0,07 centimes, lattes 0,15 centimes, charniers 0,20 centimes.

En dehors de cette observation, le procès-verbal est adopté.

### NOUVEAU RÈGLEMENT DES ALIGNEMENTS

M. le Maire prie le Conseil de vouloir bien intervertir l'ordre du jour et demande la discussion immédiate du nouveau règlement des alignements. M. Terrien, rapporteur de la commission qui l'a établi, ne pourra pas, par des raisons de santé, assister à toute la séance, et il désire prendre part à la discussion.

M. Combié donne l'un après l'autre lecture des articles.

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont votés sans observation. En voici le texte:

Art. 1<sup>er</sup>. — Toute maison qui se trouve en dehors de l'alignement est frappée par cet alignement dans toute sa hauteur, et il est interdit d'y faire sans autorisation n'importe quelle réparation dans aucune partie de sa hauteur.

Art. 2. — Tout ce qui peut augmenter la valeur d'une maison frappée par l'alignement est interdit; cependant on peut permettre des embellissements, mais à la condition expresse qu'ils n'augmenteront en rien la solidité et la valeur de la maison. Si cependant ce dernier cas se présentait, il serait fait une estimation, par des experts, qui fixeraient la valeur de l'immeuble, ou de la partie de cet immeuble qui pourrait être cédée à la ville.

Art. 3. — Il est interdit de placer des poitrails en fer ou en bois dans la façade de toute maison frappée d'alignement.

Sur cet article, la commission, composée de MM. Combié, Terrien, Galbrun et Bonneau, est divisée par moitié.

MM. Combié et Terrien ont voté pour; MM. Galbrun et Bonneau ont voté contre; la voix prépondérante de M. le Maire l'a emporté.

M. Terrien explique que si l'on tolère, dans les maisons frappées d'alignement, la pose de poitrails en bois ou en fer, on consolide ces maisons et on leur donne une plus grande valeur. Par conséquent, on retarde le jour où elles pourront être mises à l'alignement.

MM. Galbrun et Bonneau, auxquels s'adjoint M. Cholet, combattent cet avis. Ils disent que M. le Maire est trop rigoriste de vouloir interdire sur la voie publique ce que les Ponts et Chaussées tolèrent sur la grande

voirie. De plus, il va empêcher dans Saumur beaucoup de travaux qui auraient été faits sans cette interdiction.

D'un autre côté, M. Bonneau croit cet article inutile, l'article 2 étant, à son avis, bien suffisant.

Mais M. le Maire et M. Terrien trouvent que pour éviter les fraudes il faut mieux préciser.

M. Terrien cite à cette occasion la maison Damien, rue Saint-Jean, et la maison Liverani, place de la Bilange.

Si le règlement ancien avait été plus clair et plus sévère, l'administration n'aurait pu permettre les travaux faits dans ces deux maisons; la rue Saint-Jean, si étroite en cet endroit, aurait gagné en largeur, et la place de la Bilange aurait vu une grande partie d'un de ses côtés dans l'alignement projeté.

Cet article, dont la discussion semble vouloir s'éterniser, est enfin mis aux voix et la majorité l'approuve.

Les autres articles sont également l'objet de quelques observations de la part de la minorité, mais la majorité les vote sans difficulté.

Voici le texte de ces articles :

Art. 4. — Toute ouverture nouvelle faite dans le mur de façade d'une maison frappée par l'alignement ne pourra excéder 1<sup>m</sup> 50 de largeur et le niveau de cette ouverture ne pourra avoir plus de 0<sup>m</sup> 16 de hauteur.

Art. 5. — Il est interdit de mettre des devantures saillantes sur les maisons qui se trouvent en dehors de l'alignement.

Art. 6. — Il est interdit de faire développer en dehors toute porte ou portail. Il est aussi interdit d'établir des trappes ou descentes de cave sur la voie publique ainsi que des marches.

Art. 7. — Toute contravention au présent règlement entraînera la démolition immédiate de la partie de la maison où cette contravention aura été pratiquée.

Art. 8. — Les règlements de police, continueront leur action en ce qui les concerne.

#### BUDGET DU COLLÈGE DE GARÇONS

M. Lemarinié, rapporteur de la commission du budget du collège de garçons et de filles, donne lecture du rapport de ces deux collèges.

Le budget du collège de garçons pour 1886 se solde par un déficit de 67 fr. 85 à la charge de M. le Principal.

Les recettes prévues pour 1888 sont de..... 35.450 fr.

Les dépenses, de..... 35.450  
M. le Maire fait constater l'augmentation notable du nombre des élèves; il est aujourd'hui de 180.

#### BUDGET DU COLLÈGE DE FILLES

Ce budget se divise en deux parties : celui de l'externat et celui de l'internat.

Voici les totaux pour l'exercice 1886 (externat) :

Recettes..... 23,269 fr. 75  
Dépenses..... 23,050

Excédent de recettes... 219 fr. 75  
Cet excédent de recettes ne peut être, ainsi qu'il résulte des traités, employé qu'en amélioration de mobilier et matériel scolaire.

A l'internat, l'exercice 1886 se solde par un déficit de 4,456 francs qui doit être supporté par la Ville.

Dans les prévisions de 1888, en supposant que le nombre des élèves soit le même, on s'est occupé de chercher sur quel article on pourrait faire des économies pour solder le budget en balance.

La commission a cru bien faire en proposant la suppression de l'omnibus dont la dépense excède précisément de 1,000 fr. les recettes. Mais ceci ne sera adopté qu'après l'approbation de M<sup>me</sup> la Directrice.

On se demandera peut-être qui conduira alors les élèves éloignées que les parents faisaient monter en omnibus.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

En administrateur prévoyant, M. le Maire y a pourvu. Il remplacera l'omnibus par des femmes... M. Piéron ajoute : « donnant toutes les garanties de moralité désirables » ; elles iront chercher les élèves et les conduiront bien fidèlement au collège. Cette suppression ne semble pas devoir faire tort à l'établissement, les autres institutions de filles ou de garçons de notre ville n'ayant pas d'omnibus. On ne peut faire mieux que de les imiter.

Aussi, M. Hermé conclut-il en faveur de la mise à exécution.

#### ENDIGEMENT DU QUARTIER DES PONTS

La commission chargée d'examiner le projet d'endiguer l'île Offard pour la préserver des inondations s'est réunie. M. Cholet, son rapporteur, fait lire son travail.

Il y a deux propositions :  
Endiguer les Ponts jusqu'à une hauteur protégeant ce quartier contre les plus hautes crues de 1856 et 1866, et celui consistant à le préserver seulement contre les inondations les plus ordinaires.

Pour mettre à exécution le premier travail, il faut 800,000 francs ;

Le second ne demande que 550,000 fr.

Mais la Ville devra payer les indemnités aux propriétaires et les expropriations, soit au total environ 250,000 francs.

La Ville ne peut se lancer dans une pareille dépense, et pour le moment il n'y faut pas songer. Bien que la salubrité de toute une population ouvrière le conseille et le rende indispensable, M. le Maire, sans plus d'raison funèbre, enterre ce projet en première classe.

Cependant, on pourrait peut-être demander que l'Etat et le Conseil général viennent au secours du quartier des Ponts.

#### AFFAIRES DIVERSES

M. Rivain voudrait que le Conseil votât des remerciements à M. Rigolage pour la bonne administration du collège dont il a su accroître le nombre des élèves.

M. le Maire croit que le moment n'est pas favorable pour soulever ce vote; il prie seulement M. Rivain d'adresser, s'il le veut, ses compliments de vive voix à M. le Principal.

M. Piéron demande que le Conseil municipal de Saumur envoie à M. Grévy une adresse pour le prier de terminer la crise ministérielle au plus vite et de maintenir au pouvoir le général Boulanger.

M. le Maire ne consent pas à rédiger cette adresse en séance, mais il accepte de le faire aussitôt après.

#### SECURITE AU THEATRE

En présence de la catastrophe épouvantable de l'Opéra-Comique, M. Peton croit qu'il serait bon d'étudier à nouveau les moyens de suite offerts aux acteurs et aux spectateurs en cas d'incendie.

Déjà des lampes sont allumées pour éclairer les couloirs lorsque les compteurs sont fermés. Il faudrait de plus, à chaque étage, des échelles de fer fixées en dehors pour permettre de descendre par les fenêtres. Des cordes nouées ne seraient pas non plus inutiles.

Telles sont les différentes améliorations que chacun lance au hasard et que l'administration ferait bien de saisir et d'appliquer; jamais on ne prendra trop de précautions.

L'escalier du Cercle républicain, séparé des loges des artistes par une simple cloison, est une sécurité incontestable pour les acteurs; seulement il serait bon d'indiquer, par une pancarte, l'endroit exact où elle devrait être enfoncée, et une barre de fer placée à proximité serait toute prête pour cet usage.

D'autres améliorations ne seraient point à dédaigner. A l'Opéra-Comique, on a constaté que beaucoup de personnes ont été victimes parce que, sous la poussée des spectateurs, il était impossible d'ouvrir les portes qui s'ouvraient en dedans. Il serait donc bon quels que puissent être les frais de changement, d'aviser de faire ouvrir les portes en dehors pour qu'elles puissent céder à la pression d'une sortie précipitée.

Les clefs des portes destinées aux ouvertures de sauvetage en cas de sinistre sont autant d'impédiments. Où est le détenteur de la clef de telle porte? Oh! sans doute, à mettre ses jours hors de danger. Il a raison assurément, mais pour sauver la vie d'un seul, beaucoup peuvent risquer la leur. Un simple verrou, que le premier venu peut manœuvrer, est une fermeture aussi bonne que des serrures.

Voilà quelques observations recueillies ça et là; nous les signalons avec empressement. A l'administration d'en faire son profit.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Dixième séance du 5 juin 1887  
4<sup>e</sup> Fusil Gras à 200 mètres. — Médaille,

M. Perreau; épingle-insigne en argent, M. Bonneau.

2<sup>e</sup> Revolver d'ordonnance à 30 mètres. — Médaille, M. Perreau.

Onzième séance, le dimanche 19 juin 1887, à 2 heures du soir.

MM. les Sociétaires sont invités à assister au Concours public de tir qui aura lieu à Tours, les 12, 16, 19, 23, 24, 25 et 26 juin. Des feuilles de route donnant droit à une réduction de transport sont mises à leur disposition. (Instruction ministérielle du 16 décembre 1878).

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

La quête faite hier soir dans le Square par la Musique municipale, pour les victimes de l'Opéra-Comique, a produit 59 fr. 40.

Le Président de la Musique,  
BRIBARD.

#### LE CHEMIN DE FER EN VILLE.

Les travaux du tramway, ou mieux du chemin de fer, ont encore été repris ces jours derniers, après une suspension — la vingtième à peu près — d'une huitaine de jours.

Maintenant les ouvriers ont commencé à massacrer la place de la gare, sur le milieu de laquelle va s'élever une petite construction de 4 mètres carrés qui servira de gare, paraît-il.

Pourquoi ne pas avoir adossé cette construction à l'une des extrémités du parapet de droite ou de celui de gauche?...

On va aussi poser les rails sur la voie d'accès à la gare des marchandises. Cette voie est en partie dépaillée.

Hier matin, les entrepreneurs prenaient des dispositions pour placer les aiguilles à l'entrée du pont Cessart. Comme les voitures vont bien rouler sur ces petites machines-là... Et le pavage du tournant et du quai? Est-ce que, vraiment, on va laisser cela en pareil état?

Par le changement de déclivité en face le « fromage » du square, l'égout voisin est devenu inutile, et les eaux, dont l'écoulement est impossible, traversent tranquillement la chaussée et vont former un large étang dans le ruisseau en face. Si encore c'était de l'eau propre!... Mais non, ce sont les urinoirs du théâtre qui se déversent ainsi, et leurs senteurs embaumés ont dû incommoder les promeneurs venus pour écouter hier soir la musique municipale.

Nous espérons, dans l'intérêt de tous, qu'une autorité supérieure viendra, sinon nous débarrasser du chemin de fer, tout au moins apporter les sérieuses modifications tant demandées par la population.

#### LES DIAMANTS DE LA COURONNE

MM. Maingourd frères, de la rue Dumas, au Mans, et leur beau-frère, M. Souchet, viennent d'acquiescer, ces jours derniers, à Paris, quelques-unes des pierres précieuses qui ont été vendues par la République, après avoir appartenu aux souverains de France.

Les achats de M. Maingourd se composent : d'un lot de pierres précieuses et de perles diverses ayant appartenu aux décorations ou ordres étrangers envoyés aux princes français. Deux grosses émeraudes en forme de poires, entourées de brillants, une troisième émeraude carrée entourée de brillants, le tout formant une parure, boucles d'oreilles et broche, d'un splendide effet et d'une grande valeur. Ces bijoux ont été portés par l'impératrice Eugénie, pour laquelle ils avaient été montés.

Plusieurs belles perles. Brillants, roses, saphirs, émeraudes, rubis, provenant de pièces dont on a voulu éviter l'exhibition, telles que décorations, épée et couronne de Charles X entre autres. Enfin, un magnifique saphir provenant d'un diadème monté pour madame la dauphine, duchesse d'Angoulême.

MM. Maingourd comptent remonter tous ces brillants, en faire des épingles, des bagues, des boucles et d'autres bijoux, qui, à leur valeur intrinsèque, joindront l'inappréciable prix du souvenir des familles royales et impériales.

Le maire de Toulouse vient de prendre un arrêté de taxation du pain. Cette mesure devrait s'étendre à toutes les communes de

France, pour mettre un terme à la hausse scandaleuse et facile provoquée par les protestations contre la loi sur les céréales.

#### LES TALONS PLATS

La mode s'humanise.  
C'en est fait, le talon haut et pointu a définitivement fait place au talon bas et large.

Nos élégantes y ont mis le temps, mais enfin elles ont pris leur grand parti: plus de talon haut.

Elles portent désormais le talon plat, le talon anglais, comme nous. Beaucoup même se font chausser chez des bottiers d'hommes.

On ne voit presque plus que des marcheurs à l'anglaise. Cela change, à vrai dire, l'allure à laquelle nous étions habitués.

Au lieu de porter le corps en avant, comme sous le règne du talon haut, les promeneuses restent maintenant droites et bien d'aplomb. Le buste se dégage infiniment mieux, la tête est plus libre, plus dégagée et tous les mouvements deviennent plus aisés.

Tout est pour le mieux, sans compter les nombreux inconvénients de santé qui ont si souvent défrayé les conseils des médecins, et qui vont disparaître comme par enchantement.

#### Publications de mariage.

Claude Désévaux, voiturier, de Montaigne (Puy-de-Dôme), et Victorine-Louise Lesnert, domestique, de Saumur.

Louis Nevoet, maçon, de Varrains, et Delphine-Louise Hucault, couturière, de Saumur.

Alexis-Camille Fenouil, capitaine de cavalerie en retraite, de Saumur, et Marie-Clémentine Burillon, sans profession, de Paris.

Louis-Émile Coudert, cavalier de manège, et Anne Baronne, couturière, tous deux de Saumur.

Léon Hondeur, potier, et Marie-Louise Bellauger, chapeletière, tous deux de Saumur.

#### Depuis 16 ans.

Samention (Yonne), le 16 janvier 1887. Depuis 1870 j'avais une douleur dans le côté gauche qui me gênait pour respirer; la digestion se faisait mal et j'avais souvent des étouffements. Depuis que je prends des Pilules suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me porte bien. Ma femme souffrait depuis longtemps de maux de tête et d'estomac; le cœur chargé, mal au côté, etc.; grâce aux bonnes Pilules suisses, elle est aussi entièrement rétablie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Murgue, maître maçon. Signature légalisée.

Primeurs. — On a mis en vente aujourd'hui, à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, — des Pommes de terre nouvelles à 0 fr. 25 c. le 1/2 kilo, provenant des terrains sablonneux de l'île de Noirmoutier.

#### Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS

#### A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Lithographies, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÉQUE CERTAINE DE

FRANCE D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 juin 1887.

Versements de déposants (19 nouveaux),

61,254 fr.

Remboursements, 21,706 fr. 28.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Marché de Saumur du 4 Juin 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	45	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne 50k.	40	—
From. 1 <sup>er</sup> q. l'h. 77k.	22	— de lin 50k.	—	—
Halle moyenne, 77k.	21	Foin (la charr.) 780k.	60	—
Seigle . . . . . 75k.	11	Luzerne — 780k.	60	—
Orge . . . . . 65k.	10	Paille — 780k.	40	—
Avoine . . . . . 50k.	8	Amandes en c. 50k.	—	—
Fèves . . . . . 75k.	11	— cassées 50k.	—	—
Pois blancs . . . . . 80k.	20	Cire jaune . . . . . 50k.	190	—
— rouges . . . . . 80k.	18			
Colza . . . . . 65k.	20	Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité,		
Chenevis . . . . . 50k.	—	les 52 k. 500 . . . . .	44	—
Farine, culas, 157k.	63	— 2 <sup>e</sup> — — — — —	42	—
Huile de noix 50k.	125	— 3 <sup>e</sup> — — — — —	40	—

Sommaire du 2 juin 1887 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : L'incendie de l'Opéra-Comique, par AMÉDÉE BOUTAREL. — La Marsillaise, comparaison des différentes versions, variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie (7<sup>e</sup> article), par CONSTANT PIERRE. — M. Ernest Van Dyck, par EYA M. — Revue musicale : La reprise du « Prophète ». Une représentation de « Sigard ». La musique française, par PAUL DE POUY. — Chronique théâtrale : Opéra-Comique : « Le cœur de Paris », revue en un acte de M. Philippe de Mass. — Vaudeville : « Cléopâtre », comédie en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Paul Sabé, article de PIERRE FOREVILLE. — Variété : Liszt et la dame aux Camélias, par A. E. — Nouvelles diverses. — Annonces.

MUSIQUE : En barque, marin, par FRANZ HITZ. — En rêvant, Madrigal, par J.-G. PENNAVAIRE.

ILLUSTRATION : Portrait de M. Ernest Van Dyck. BUREAUX : Paris, 50, rue de Chabrol. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 16 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

La Petite Guerre

Voici le sommaire du dix-neuvième numéro de la Petite Guerre, journal satirique hebdo-

maire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

Les Lamentations de J. Grévy, Léo Taxil. — Petite Revue. — Décomposition, Pierre Marcel. — Prédications pour la semaine, Le Sorcier d'En-Face. — La Tribu de Mac-Benac. — Chronique anti-Maçonnique, Léo Taxil. — Turlutaines, La Tête de Bois. — Le Nouveau Ministère. — Le désastre du Tonkin. — Grandeur et Décadence, Augustin Romy. — La France Maçonnique (suite). — Les Vœux d'un Conseil Municipal, Pierre Marcel, etc.

La Petite Guerre publie régulièrement la liste de tous les Francs-Maçons de France : déjà quatorze cent soixante-onze noms ont été publiés.

La Petite Guerre est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens ; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration : 54, rue de Lille, à Paris.

La 84<sup>e</sup> série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE a, pour tous les Français, l'intérêt poignant de la précédente. C'est encore de l'Alsace-Lorraine qu'il s'agit. Après avoir étudié la Haute-Alsace, l'auteur passe à l'étude de la Basse-Alsace, que les conquérants ont divisée en huit cercles, Strasbourg-Ville, Strasbourg-Campagne, Erstein, Haguenau, Mols-

heim, Schlettstadt, Wissembourg et Saverne. Il aborde ensuite l'étude de la Lorraine en commençant par Metz dont l'histoire est des plus intéressantes.

Outre une carte de la Haute-Alsace, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues de Strasbourg, de la statue de Kléber par Clésinger, de Bitcha et de la porte de Saverne à Strasbourg.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUTS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. . . . . Un an, 2 fr. Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de juin vient de paraître ; en voici le sommaire :

Jun. Calendrier. Le temps qu'il doit faire en juin. Schoaëblé. Vieux proverbes. Le nouvel archevêque de Lyon. Travaux du mois de juin. Un brave du Tonkin. La catastrophe du Victoria. Le sergent Blandin. Au Havre. Les vieilles gloires de la France : le maréchal de Villars. Invocation des saints du mois de juin. Au tribunal. Guerre aux petites bêtes. Rébus du mois d'avril. Solution du problème du n° de mai. Charade proposée.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : M. Schoaëblé, M<sup>e</sup> Foulou, le général Boët, le maréchal de Villars. 6 gravures diverses dont trois font page entière.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. Léopold PALME, 76, rue des Saints-Pères, Paris.



**BROU**  
40 ANS DE SUCCÈS  
La seule préparation sans rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 101, rue Richelieu, PARIS

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE en FRANCE et à l'ÉTRANGER  
ÉMILE MARCK et L. DARENBOURG, directeurs.

JEUDI 9 juin 1887,

FRANCILLON

Pièce en 5 actes, d'Alexandre DUMAS fils.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Saumur, le 20 mai 1887, enregistré à Saumur le 1<sup>er</sup> juin 1887, folio 180, recto, case 6, par M. Perdreau, qui a perçu les droits, la Société en nom collectif formée entre MM. GEORGES DE LA GARDE DE SAIGNES et HENRI AVE-NIER, le 18 juillet 1884, pour la vente d'engrais et de noir animal, a été dissoute, par effet rétroactif, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1887.

Depuis cette époque, M. AVENIER continue d'exploiter la fabrique d'engrais pour son compte personnel.

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Vente Mobilière

Après décès.

Le DIMANCHE 19 JUIN 1887, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, en une maison située à Gaure, commune de Varennes, habitée autrefois par M<sup>me</sup> veuve Milsonneau, ci-après nommée,

Il sera procédé par M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets et effets mobiliers, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Jeanne MOUS-SARD, veuve de M. Joseph MILSON-NEAU.

On vendra notamment :

Vaisselle, ustensiles de cuisine, tables, armoires ; chaises, huches, buffets, coffres, bahuts, lit, fûts divers et bouteilles vides en assez grande quantité, bouteilles de terre, planches à bouteilles, pressoir, cuvier, échelles, bois et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix centimes par franc applicables aux frais.

Etudes de M<sup>e</sup> CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Rou-Marson, Chenehutte-les-Tuffeaux et Verrie.

EN 47 LOTS.

Sur la mise à prix totale de quatre-vingt-treize mille six cent dix francs, ci. . . . . 93,610 fr.

Ces immeubles ont été saisis sur M. Eugène MOREAU-BARIER père, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 12 juin 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Voir, pour le détail, les affiches apposées et l'insertion du 23 mai 1887 à l'Echo Saumurois.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 12 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE MAISON

EN BON ÉTAT,

A la Gabelle, commune de Parnay, près Saumur,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, salle de danses, servitudes, cave, jardin, cressonnière, le tout contenant 42 ares, desservi par le Tramway.

S'adresser audit notaire. (401)

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais, Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

A Saumur, rue Dacier, n° 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Très belle Occasion Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Étrangère Entrepôt de Son et de Levure.

Un HOMME de 30 à 35 ans, connaissant la cuisine, demande emploi chez personne seule ; sait diriger intérieur de maison. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE FEU!



60 ans de Succès!  
**LINIMENT BOYER-MICHEL**  
J. CORMIER et H. PÉRON, à CHATELAIN (Indre)  
Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollities, Courbes, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharm.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5	
Saumur(état.)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état.)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalle.	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 3	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a.)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 »	4 23	Noyant-Méon	8 59	12 59	»	2 11	4 06	6 38
Montreuil(a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32
— (dép.)	»	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44	»	»	»	»	»	»	»
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20	»	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 10	»	»	3 16	2 58	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	»	13 12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Poitiers	»	5 50	»	»	12 50	6 15	»	Doué	6 22	8 57	11 54	1 37	8 11	Chât.-d-Loir.	10 24	12 09	1 52	6 34	12 33	4 53
Loudun	»	8 42	»	»	3 56	9 11	»	Baugé-Ver	6 28	9 07	12 16	1 44	8 20	Noyant-Méon	11 27	12 57	3 10	7 38	1 23	5 56
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	9 12	10 09	le Vaudelnay	6 31	9 16	12 34	1 51	8 30	Vernantes	11 49	»	3 39	8 »	»	6 15
Montreuil(a.)	6 43	9 21	12 59	2 03	4 53	9 45	10 28	Montreuil(a.)	6 44	9 26	12 48	2 01	8 36	Blou	»	»	3 51	8 11	»	6 25
— (dép.)	6 57	9 45	1 »	2 23	5 02	9 54	10 31	— (dép.)	6 47	9 45	1 »	2 23	10 31	Vivry	»	»	4 »	8 20	»	6 33
Brézé-s.-Cyr	7 18	10 08	»	2 38	5 17	10 09	»	Nantilly	7 34	10 29	»	2 51	»	Saumur(ori.)	12 22	1 35	4 11	8 30	2 01	6 43
Varr.-Chacé	7 27	10 22	»	2 46	5 21	10 17	»	Saumur(état.)	7 45	10 42	»	3 02	»	»	»	»	»	»	»	»
Nantillyhalle.	7 34	10 29	»	2 51	5 29	10 22	»	Saumur(ori.)	7 47	»	1 28	3 01	10 58	»	»	»	»	»	»	»
Saumur(état.)	7 45	10 42	»	3 02	5 38	10 30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saumur(ori.)	7 47	»	1 28	3 01	5 40	»	10 58	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir					
Saumur	8 21	»	»	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58					
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 »	Port-Boulet	8 10	5 02	9 22					
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 15	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 26	Saumur	9 04	7 06	10 30					

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Dirac. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14	10 40
St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27	»
St-Clement	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 38	3 47	7 41	»
La Ménitère	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50	11 14
Angers	3 38	8 23	10 41	2 30	4 19	8 34	11 57

COFFRE-FORT  
BR LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.